

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Février 1862.																														
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6» —	» expéd. franco par la poste » 7» —	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.	» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.	JOUR DU MOIS. 9 h. du m. Minim. Maxim. Midi. Eau tombée les 24 h. en millim. VENT DOMINANT. ÉTAT DU CIEL. LIMNIMT. en mèt. Tempér. du JAC en deg. cent.	18	2,5	1,3	5,5	716,3	0,3	Calme.	Brouillard.	2,162	4,3																				
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3» 50	» par la poste, franco » 4» —	Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.	» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.												19	3	2,5	5	720,4	0,2	Id.	Id.	2,170	4,5										
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.																							20	4	2,0	5,8	722,7	0,0	Id.	Couvert.	2,175	4,5
		Tout envoi doit être affranchi.																																

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 20 février 1862.

1. Il résulte d'une circulaire adressée par le Conseil fédéral aux Etats Confédérés le 12 février courant, qu'à l'avenir et moyennant réciprocité, les passeports délivrés par les autorités compétentes du royaume de Prusse et des cantons Suisses seront valables en Prusse et en Suisse, alors même qu'ils ne porteraient le visa d'aucun agent diplomatique.

FAILLITES.

2. Ensuite du dépôt de bilan fait entre les mains du juge de paix du Val-de-Ruz, le tribunal civil du dit lieu par son jugement en date du 6 février 1862 a déclaré en faillite la société en nom collectif L'Eplattenier et C^e, composée des citoyens Henri Diacon, Jules-François L'Eplattenier et William-Frédéric Rickert, brasseurs de bière, demeurant aux Geneveys-sur-Coffrane. En conséquence, les créanciers de cette société sont requis : 1^o de faire inscrire leurs titres et prétentions contre ladite société, au greffe du tribunal civil du Val-de-Ruz, à Fontaines, dès le 20 février 1862 au 15 mars prochain. 2^o De se rencontrer à Fontaines, dans la salle des séances du tribunal, le lundi 17 mars 1862, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux autres opérations de cette faillite.

3. Le tribunal civil du Val-de-Ruz a déclaré en faillite le citoyen Henri Diacon, fils de Frédéric-Louis, originaire de Dombresson, âgé de 52 ans, brasseur de bière, demeurant aux Geneveys-sur-Coffrane. En conséquence, tous les créanciers du prénommé Diacon, sont requis : 1^o de faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe du tribunal civil du Val-de-Ruz, à Fontaines, dès le 20 février 1862 au 15 mars prochain. 2^o De se rencontrer à Fontaines, dans la salle des séances du tribunal, le lundi 17 mars 1862, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions.

4. Le tribunal civil du Val-de-Ruz, a déclaré en faillite le citoyen Jules-François L'Eplattenier, fils de feu Isaac, âgé de 36 ans, brasseur de bière, originaire de Geneveys-sur-Coffrane, où il demeure. En conséquence, tous les créanciers du prénommé L'Eplattenier sont requis : 1^o De faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe du tribunal civil du Val-de-Ruz, à Fontaines dès le 20 février 1862 au 15 mars prochain. 2^o De se rencontrer à Fontaines, dans la salle des séances du tribunal, le lundi 17 mars 1862, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions.

5. Au vu du dépôt de bilan de la société en nom collectif L'Eplattenier et Comp^e et de celui de deux des associés, les citoyens Henri Diacon et Jules-François L'Eplattenier, le tribunal civil du district du Val-de-Ruz, a, par jugement en date du 15 février 1862, prononcé d'office, la faillite du troisième associé, le citoyen William-Frédéric Rickert, originaire de Tubingen en Wurtemberg, fils de Jean, âgé de 55 ans, brasseur de bière, demeurant aux Geneveys-sur-Coffrane. — En conséquence, les créanciers du dit Rickert sont requis sous peine de forclusion : 1^o de faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe du tribunal civil du Val-de-Ruz, à Fontaines, dès le 20 février 1862 au 15 mars prochain. 2^o De se rencontrer à Fontaines, dans la salle des séances du tri-

bunal, le lundi 17 mars 1862, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions.

6. La succession de Vincent Marendaz, fils de feu François Marendaz, originaire de Menthod, canton de Vaud, en son vivant vigneron à Chez la-Tante (Gorgier), où il est décédé le 2 mars 1861, ayant été répudiée par ses héritiers, le tribunal civil de Boudry, en a prononcé la liquidation. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse dudit Marendaz sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de Saint-Aubin à Chez-le-Bart, dès le vendredi 21 février au vendredi 14 mars prochain, et à se présenter pour la liquidation le lundi 17 mars 1862, à 10 heures du matin, à la maison de paroisse de Saint-Aubin.

7. Par jugement du 11 février courant, le tribunal de la Chaux-de-Fonds, a prononcé la révocation du jugement déclaratif de la faillite de Zélime Vuille, marchand, demeurant à la Sagne.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

8. Les héritiers de Mad. Rosette Frochet, à Corcelles, exposeront en vente par voie de minute les immeubles suivants :

1^o Une maison d'habitation située dans le village de Corcelles, avec grange, écurie et remise, ainsi qu'un petit verger derrière, le tout joûte de bise Mad. Julie Cornu, de vent Aug. Devenoges, de joran une ruelle publique et d'uberre la rue du village.

2^o Un champ à la **Fin de Pesoux**, contenant environ demi-bose; joûte de vent Victor Bonhôte, de joran la grande route, et d'uberre Henri Paris.

3^o Un champ à la **Chapelle**, contenant environ demi-bose; joûte de bise et joran M. Benoit Py, de vent Jonas Bourquin et d'uberre la route de France.

4^o Un champ au **Fornel**, contenant environ trois quarts de pose; joûte de joran les sœurs Elmire et Albertine Clerc, d'uberre Benoit Py, de bise la commune de Corcelles et Cormondrèche, et de vent David-Henri Frochet.

5^o Un champ au **Champ Colin**, contenant environ demi-bose, joûte d'uberre la grande route, de joran Mad Vaucher-Py, de vent et bise la commune de Corcelles et Cormondrèche.

6^o Aux **Pieuliuses**, territoire de Montmolin, un champ contenant environ deux poses, joûte d'uberre Emile Greillat, de joran et bise la commune de Corcelles et Cormondrèche, et de vent Auguste Greillat.

7^o Un pré aux **Montus**, sur la montagne de la Tourne, contenant environ quatre faux; joûte de vent et uberre M. Henri Paris.

8^o A **Bosseyer**, une vigne d'environ deux ouvriers; joûte de vent l'hoirie de Jean-Henri Vaucher, de bise veuve Fillingier, de joran le chemin et d'uberre Louis Py-Preud'homme.

9^o A la **Magueta**, une vigne d'environ un ouvrier; joûte de bise Gustave Colin, de vent veuve de Jean Wespny, de joran le chemin, et d'uberre Philippine Maccabez.

10^o Aux **Nods**, une vigne d'environ deux ouvriers; joûte de vent Benoit Py, de bise Théophile Clerc, de joran le Crêt des Arnières, et d'uberre le verger ci-après.

11^o Aux **Nods**, un verger d'environ deux ouvriers; joûte de vent David Cand, de bise et uberre un ruisseau, et de joran la vigne ci-dessus et autres.

12^o Au **haut de Cudeau**, une vigne d'environ 1¹/₂ ouvrier, joûte de joran la grande route, de vent Benoit Py, de bise les filles de Jean-Louis Clerc, et d'uberre l'hoirie de Jean-Henri Vaucher.

13^o Aux **Chapons**, une vigne d'environ 5/4 d'ouvrier; joûte de bise Adolphe Sandoz, de vent Julie veuve de F.-Josué Cornu, d'uberre l'hoirie de Louis Cornu-Humbert, et de joran l'hoirie de Jean-Henri Vaucher.

14^o A la **Saffrière**, une vigne d'environ 1/2 ouvrier; joûte de vent F.-Aug. Bulard, de bise Henri Bourquin, de joran Benjamin Clerc, et d'uberre le chemin.

15^o Au **Clos de Corcelles**, une vigne d'environ 1/2 ouvrier, joûte de vent M. Perret, pasteur, de bise Jonas Dubois, de joran l'Etat et d'uberre Rodolphe Jaquet.

16^o Aux **Couards**, une vigne d'environ 1/2 ouvrier, joûte de vent l'hoirie Bouvier, de bise Benjamin Clerc, de joran et d'uberre Charles Bourquin.

Les enchères auront lieu dans l'auberge de la Fleur-de-Lys, à Corcelles, le 10 mars 1862, dès les 7 heures du soir.

S'adresser, pour voir les immeubles, à M. Louis Clerc, maître tonnelier, à Corcelles.

DOMAINE à vendre, à CRORET

rière les Geneveys sur Coffrane.

Par suite du décès de leur mère, les enfants de feu Fréd.-G. Perregaux exposent en vente par voie de minute, le domaine qu'ils possèdent à Crotet, à 12 minutes des Geneveys. Cette propriété se compose : 1^o d'une maison d'habitation en bon état, avec grange, écurie et fenil, et une fontaine intarissable à proximité de la maison; 2^o de 25 poses de champs et verger, dont 14 forment un seul max contigu à la maison, et les autres non éloignées et à une belle exposition. Cette vente aura lieu le jeudi 27 février 1862, à 7 heures du soir, à l'hôtel de Commune, aux Geneveys sur Coffrane, où la minute sera déposée. Pour visiter le domaine, s'adresser à l'un des copropriétaires qui habite la maison, et pour les conditions, au citoyen Ph.-H. Greillat, à Coffrane.

Propriété à vendre à l'Évole.

Par suite de la liquidation de leur société, messieurs Jaquet et Bovet exposeront en vente la propriété qu'ils possèdent à l'Évole, faubourg ouest de Neuchâtel.

Cette propriété se compose d'environ 8000 pieds carrés de terrain, avec quelques arbres fruitiers et un grand bâtiment sus-assis, à l'usage de magasin, entrepôt et chantier; le terrain ainsi que le bâtiment sont de nature à recevoir d'autres destinations, par de nouvelles constructions. La vente aura lieu par voie de minute, le **mardi 25 février 1862, à 3 heures après-midi**, chez le notaire Ch.-U. Junier, à Neuchâtel; et l'indivision devant cesser, l'adjudication sera dès lors immédiate et définitive en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, étrangers et intéressés appelés. — Pour visiter l'immeuble, ainsi que pour les conditions de la vente, s'adresser au notaire détenteur de la minute.

Propriété à vendre, à Neuchâtel.

A vendre, une des plus belles possessions, au centre de la ville de Neuchâtel, ayant bâtiment dans le bas, belle maison plus haut, de 15 chambres, avec vergers, terrasses, jardin potager, vigne, beaucoup d'espaliers et arbres fruitiers et des dépendances commodes; on y jouit d'une très-belle vue sur la ville, le lac et les Alpes, et se trouve bien placée sur la route de la gare. S'adr. à M. D. Matile, notaire et avocat, à Neuchâtel.

Bonne occasion.

12. Pour cause de départ, on offre à vendre, à quelques minutes de la ville de Neuchâtel, une jolie petite propriété contenant une maison d'habitation, jardin, espaliers et arbres plein vent, et deux ouvriers de vigne; le tout au bord du lac et dans une situation charmante. On y jouit d'une très-belle vue. On pourrait en prendre possession en St-Georges 1862. Pour plus d'informations, s'adresser à M. D. Matile, notaire et avocat, à Neuchâtel.

Vente d'immeubles.

Pour cause de départ, Fritz DUVOISIN fera vendre par voie de minute, dans l'hôtel des XIII Cantons, à Pesoux, le lundi 24 février 1862, dès les 6 heures du soir, les immeubles suivants situés rière Pesoux :

1^o Aux **Ravines**, une vigne d'environ 5 ouvriers, limitant de vent M. Alphonse Martin, de bise un chemin, de joran M. Emile Bouvier, et d'uberre M^e Bouvier.

2^o Aux **Chansons**, une vigne d'environ 7¹/₂ ouvriers, limitant de vent et de joran un sentier public, de bise M. Greillat, d'uberre M. Clerc.

3^o Au **Chatelard**, une vigne d'environ 7 ouvriers, limitant de vent M^e de Pierre, de bise un chemin, de joran M. Mathieu, et d'uberre M de Rougemont.

4^o Aux **Messaules**, une vigne d'environ 2¹/₂ ouvriers, limitant de vent et d'uberre M. Victor Bonhôte, de bise M. Jean Miéville, de joran un chemin.

S'adr. à Fritz Duvoisin, à Pesoux.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

14. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 27 février 1862, dans le magasin **Dreyfus-Nordmann**, rue de Flandres, à Neuchâtel, diverses marchandises, telles que : **rubans, tulles, dentelles, fleurs artificielles, mousseline**, fournitures pour **chapeaux et bonnets, tricots** en laine et coton, et diverses étoffes. Les montes commenceront à 9 heures du matin

15. Ensuite de permission obtenue, les enfants de feu F.-G. Perregaux exposeront en vente à l'enchère publique, dans leur domicile à Crotet, près les Geneveys sur Coffrane, le vendredi 28 février courant, les objets ci-après désignés, savoir :

Deux belles vaches à lait, dont une est prête au veau, du foin et de la paille à distraire, un tas de fumier, du froment et moitié-blé, de l'avoine, de la graine d'espargette et graine de foin (fenasse). Un char avec brecette et échelles, un

